



Convention pour l'organisation des

« 2^{èmes} Rencontres Nationales
Accueil et Relations
aux Usagers »

ROUEN,
LA HALLE AUX TOILES,
LES 24 ET 25 JUIN 2013

Affaire suivie par :

Laurent LAGIÉ-DEFRANCE

Directeur

Tél : 01 45 15 09 17

Email : l.lagie-defrance@reseau-ideal.asso.fr

Référence du document

N/Réf : LLD-asso-13-01-006

Suivi des modifications

Version/Révision		Références		Description des modifications	Auteurs
Index	Date	Page	N° §		

Circuit de validation

	Nom	Date	Signature
Auteur(s) :	Anne L'Angevin		
Vérification :	Pauline Blugeon Regnery		
Approbation :	Laurent Lagié- Defrance		

Sommaire

1. PREAMBULE	1
2. OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION	2
3. ENGAGEMENTS	2
3.1 Réseau IDEAL, avec IDEAL Connaissances, se charge :	2
3.2 Réseau IDEAL en partenariat avec IDEAL Connaissances, s'engage à :	2
3.2 La Ville de Rouen s'engage à :	3
4. DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION	3
4.1 Délai.....	3
4.2 Résiliation	3
4.3 Règlement des litiges.....	3

Entre :

La Ville de Rouen, domiciliée Hôtel de ville, Place du Général de Gaulle – 76 000 Rouen représentée par Monsieur Yvon ROBERT, en sa qualité de Maire, dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée « La Ville de Rouen »

Et

Réseau IDEAL, association domiciliée 93 avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin-Bicêtre, représentée par son Directeur, Monsieur Laurent LAGIÉ-DEFrance, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « Réseau IDEAL »

D'autre part,

1. PREAMBULE

La 1^{ère} édition des « **Rencontres Nationales Accueil et Relations aux Usagers** » s'est déroulée le 19 juin 2012 à Nantes, en partenariat notamment avec la Mairie de Nantes, Nantes Métropole, l'AFNOR et les professionnels impliqués localement.

Après le succès de cette 1^{ère} édition qui a réuni près de 250 participants au plan régional et national, Réseau IDEAL et le Réseau « Accueil et Relations aux Usagers » ont proposé à la Mairie de Rouen, qui a accepté, d'accueillir les 24 et 25 juin 2013 la 2^{ème} édition de cet événement à Rouen, à La Halle aux Toiles.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

2. OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de cette collaboration et de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Rouen et Réseau IDEAL pour l'organisation, avec son partenaire IDEAL Connaissances, des « 2èmes Rencontres Nationales Accueil et Relations aux Usagers » qui se dérouleront à Rouen, à la Halle aux Toiles, les 24 et 25 juin 2013.

3. ENGAGEMENTS

3.1 Réseau IDEAL, avec IDEAL Connaissances, se charge :

- De la recherche des financements publics et privés nécessaires pour équilibrer le budget dépenses/recettes de l'opération,
- De la gestion du programme (identification des thématiques de séances plénières/ateliers et sélection des intervenants) en accord avec la Ville de Rouen,
- De la sollicitation et du suivi des intervenants,
- De la réalisation du programme (support numérique), du « guide du participant » (informations pratiques + programme actualisé remis le jour J aux congressistes à leurs arrivés)
- Des actions de communication : création d'un site internet dédié, envoi des newsletters d'annonce et de relances par emails
- De la gestion des inscriptions en ligne,
- Du suivi logistique et technique de la manifestation, en coordination avec la Ville de Rouen, et des relations avec les prestataires : Halle aux Toiles, gestionnaire du transport pour les visites de site....
- De l'accueil des participants (remises de badges, émargements, gestion de l'accueil avec le concours de la Ville de Rouen)
- De la réalisation d'un débriefing global de l'opération à l'issue de la réalisation de celle-ci.

3.2 Réseau IDEAL avec IDEAL Connaissances, s'engage à :

- Prévoir pour les élus et agents territoriaux de la Ville de Rouen des temps d'interventions en séances plénières ou ateliers, leur permettant de présenter leurs projets et réalisations,
- Programmer une visite de sites communaux en lien avec le thème des Rencontres et une visite guidée de la Ville de Rouen
- Reproduire en quadrichromie le logotype de la Ville de Rouen, précédé de la mention « en partenariat avec », sur l'ensemble des supports de promotion « papier » et informatiques : site Internet, guide du participant, newsletters, écran de séance plénière,
- Fournir à la Ville de Rouen autant d'invitations gratuites que nécessaire hors déjeuner (via des codes fournis) donnant droit à l'accès aux conférences,

Partie 4 > DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION

- Mettre à disposition de la Ville de Rouen un stand sur l'espace partenaires
- Permettre à la Ville de Rouen de diffuser tout document utile sur les Rencontres

3.2 La Ville de Rouen s'engage à :

- Mettre à disposition de Réseau IDEAL à titre gratuit la Halle aux Toiles où se dérouleront les Rencontres,
- Prendre à sa charge son aménagement (accueil, espace exposition, pauses café, déjeuners) et l'ensemble des moyens logistiques et techniques nécessaires au bon déroulement de l'événement,
- Prendre à sa charge les déjeuners et pauses café de l'intégralité des participants, partenaires, intervenants et exposants,
- Relayer les Rencontres auprès de la presse locale, de ses élus, techniciens et contacts locaux,
- Proposer un partenariat aux collectivités et organismes suivants : CREA, Conseil Général de Seine Maritime, Région Haute Normandie, Office du Tourisme ... et solliciter leur soutien financier pour mener à bien cette opération,
- Fournir à Réseau IDEAL une liste d'entreprises locales, intéressées par les thématiques et susceptibles d'être présentes lors de l'événement pour enrichir le fichier de diffusion.

4. DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION

4.1 Délai

La présente convention entrera en vigueur au jour de sa notification aux parties cocontractantes et expirera à l'issue de réalisation des engagements de Réseau IDEAL et la Ville de Rouen.

4.2 Résiliation

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une de ses obligations, l'autre partie pourra résilier la présente convention sans avoir à respecter un préavis après envoi d'une lettre de mise en demeure recommandée avec avis de réception restée sans effet pendant plus de 10 jours et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

4.3 Droit de propriété intellectuelle

La présente convention n'a ni pour objet ni pour effet de conférer un droit quelconque au Réseau IDEAL, ou à la Ville de Rouen sur les droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, les marques, logos, noms de domaine) des parties cocontractantes, autre que les droits d'utilisation pour les supports prévus pour la mise en place de la présente convention.

Il est expressément convenu que chaque partie ne pourra reproduire ou utiliser les marques ou logos de l'autre partie que pour l'exécution de la présente convention et uniquement en vue de l'apposition de ces marques et/ou logos sur les documents nécessaires à la communication sur le parrainage du colloque « Renouée et espèces invasives ».

Toute autre utilisation doit être soumise à l'autorisation préalable de la partie dont la marque ou le logo a été reproduit ou utilisé.

4.4 Règlement des litiges

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties contractantes s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable du litige.

En cas d'échec de cette conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal administratif de Rouen.

Fait à Rouen, le

**Le Maire
de la Ville Rouen**

**Le Directeur du
Réseau IDEAL**

Yvon ROBERT

Laurent LAGIÉ-DEFRANCE



La Mutuelle des Connaissances des Collectivités Locales